

Rapport de gestion du Trésorier de la Fédération Française de Cardiologie

Assemblée générale du 5 décembre 2024

1. Rappel du contexte

Cet exercice 2023-2024 constitue la première année de notre projet associatif 2023-2027. C'est une année où nous nous situons en début de son déploiement.

En parallèle de son déploiement, un certain nombre d'actions de prévention ont été réalisées sous différentes formes avec l'exploration de nouveaux canaux et leviers d'action.

Cette année a également été sous le signe des 60 ans de la Fédération Française de Cardiologie marquée par une campagne institutionnelle.

Dans un contexte économique où la collecte de dons est une réelle problématique pour l'ensemble du secteur associatif, nous connaissons une baisse de 6.74% tandis que le secteur témoigne d'une légère croissance de 2%. Une stratégie de recrutement et de fidélisation des donateurs a été construite. Les résultats seront observables sur le long terme.

Le siège de la Fédération Française de Cardiologie présente un déficit de 1.2M€

En comptes combinés, c'est 67% des ressources issues de la générosité du public qui sont consommés pour nos missions sociales (vs 66% sur l'exercice 2022-2023).

2. Comptes sociaux du siège

2.1. Compte de résultat

en K€	30/06/2024	30/06/2023	Variation	%
Produits	14 913	15 339	-426	-3%
Charges	16 124	14 145	1 979	14%
Résultat	-1 211	1 193	-2 404	-201%

Les comptes sociaux de la FFC présentent un déficit de 1 211 K€. Rappelons que l'exercice précédent présentait un excédent de 1 194 K€.

Le déficit réalisé cet exercice est induit par le fonctionnement et est permis compte tenu du niveau de ressources précédemment réalisés et non consommés (fonds propres) soit 18.7M€ au 30 juin 2024.

2.1.1. Produits

Les produits d'exploitation sont en baisse de 316K€ soit -2% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 14.2 M€ (contre 14.5 M€ en 2022/2023).

Collecte

La collecte de dons et mécénat représente 6M€. Ce poste connaît une baisse de 6% par rapport à l'exercice précédent. Le budget révisé de l'exercice prévoyait une collecte à hauteur de 6.4M€, nous avons donc atteint 94% de l'objectif fixé.

Libéralités

Les libéralités atteignent sur cet exercice le montant de 7.5M€ soit une augmentation de 143K€ par rapport à l'exercice précédent.

Concours publics et subventions d'exploitations

Les concours publics et subventions d'exploitations s'élèvent à 106K€ et sont stables.

Ce poste reprend les financements de la DGS ainsi que les contributions des Communes et Départements pour l'organisation des Parcours du Cœur qui font l'objet d'un reversement aux associations régionales.

Ventes de biens et services

Ce poste s'élève 444K€ sur l'exercice 2023-24 et augmentent de 92K€.

Il est constitué des refacturations des mises à dispositions non lucratives de personnel faites auprès des associations régionales du réseau à hauteur de 429K€. Ces refacturations sont en augmentation de 92K€. Cette augmentation est le résultat de la présence sur l'ensemble de l'exercice des quatre coordonnateurs recrutés en cours d'exercice 2022-2023.

Pour rappel, ces mises à dispositions ont un impact quasi neutre dans les comptes. Les associations régionales bénéficient d'une dotation permettant le règlement de la refacturation.

Le poste est également constitué des locations et échanges de fichiers pour 11K€.

Les produits financiers s'élèvent à 434K€ et sont en augmentation de 259K€. Cette augmentation est expliquée par des taux de marché plus favorables sur l'exercice.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 265K€ et sont composés des reprises d'engagement sur financement de la recherche suite à des renoncements et clôture de dossiers.

2.1.2. Charges

Les charges d'exploitation s'élèvent à 16.1M€ sur l'exercice 2023-24 et sont en augmentation de 14 % soit 2 M€.

Charges externes

Les charges externes s'élèvent à 9.3M€ et sont en augmentation de 1.7M€ soit +23%.

L'augmentation de ce poste s'explique par la croissance de l'activité, avec notamment :

- Une campagne média de prévention sur la thématique facteurs de risques en deux vagues (sept 23 puis janvier 24)
- Une campagne média de prévention sur la thématique cœur de femmes en mai 24
- Une campagne de distribution de brochures via un réseau de professionnels
- La production de la troisième série de podcast en partenariat avec Radio France
- Une campagne institutionnelle dans le cadre des 60 ans de la FFC

Aides financières

Ce poste s'élève à 4.6M€ (contre 4.5M€ en 2022-2023). Les aides financières sont constituées comme suit :

en K€	30/06/2024	30/06/2023	Variation
Financement des activités des associations régionales	1 436	1 711	-275
<i>Dotations aux régions</i>	571	648	-77
<i>Aide Phase III</i>	375	486	-110
<i>Aide création de clubs</i>	16	6	10
<i>Reversements dus aux Acs</i>	473	571	-98
Financement de la recherche	3 180	2 767	414
Autres soutiens financiers accordés aux organismes tiers	13	41	-29
Total	4 629	4 519	110

L'évolution de ce poste est expliquée comme suit :

- Financement des activités des associations régionales :
 - baisse des dotations aux régions dépendantes des projets présentés et de l'existence de fonds déjà attribués non consommés ;
 - baisse de l'aide phase III résultant du passage d'un taux de participation de 40 à 25%
- Financement de la recherche : 4 bourses recherche en plus ont été octroyé par rapport à l'exercice précédent représentant 400K€.

Charges de personnel

Les charges de personnel (hors taxes) s'élèvent à 1.7M€ et sont en augmentation de 203K€.

L'exercice est marqué par des départs dans le courant du premier semestre de l'exercice et des arrivées de salariés sur des postes nouvellement créés notamment pour la formation digitale des bénévoles et le développement des partenariats.

Sur les départs de l'exercice, une partie des activités a pu être reprise dans le cadre de prestations externes.

Il convient d'ajouter l'impact des créations de postes de coordonnateurs régionaux de l'exercice précédent (sur une année pleine).

Au 30 juin 2024 :

- Sept postes sont vacants au siège de la FFC ;
- Trois postes de coordonnateurs sont également à pourvoir.

2.2. Compte de résultat par origine et destination (CROD)

L'origine de ses ressources

Pour exercer sa mission d'intérêt public, la FFC met en place des actions de communication et de collecte auprès du public pour réunir des fonds.

Sur l'exercice 2023-2024, les ressources issues de la générosité du public (AGP), c'est-à-dire les dons, legs, donations, produits de contrats d'assurance vie, cotisations sans contrepartie, et du mécénat représentent 96% du total des ressources. Les autres ressources non issues de la générosité du public représentent 4% des ressources.

Les emplois de l'exercice

Les missions sociales de la FFC pour un montant de 10.8M€ (financement de la recherche, coordination des régions, information et prévention, réadaptation) représentent 67% des emplois de l'exercice, en augmentation de 11% par rapport l'exercice 2022-2023.

Les missions sociales ainsi que leur évolution sont décomposées comme suit :

	2024	2023	Var	%
Prévention	5 024	4 478	546	12%
Recherche médicale	3 285	2 836	449	16%
Phase III	457	555	-98	-18%
Coordination des Acs	2 043	1 817	226	12%
Total missions sociales	10 809	9 686	1 123	12%

Sur cet exercice 2023-2024, il y a une réelle croissance de nos missions sociales notamment sur le volet prévention avec une augmentation de 0.5M€. Nous avons pu lors de cet exercice organiser deux campagnes médias de prévention autour des facteurs de risque où habituellement nous n'organisons qu'une seule campagne. Cette année est également marquée par la poursuite de la production de nos podcasts de prévention avec notre troisième saison sur le thème des facteurs de risques. Nous avons également souhaité donner un nouvel élan à notre activité de prévention via les brochures en organisant une campagne de distribution au sein d'un réseau de professionnels de santé (cabinet médical etc...)

Les frais engagés pour collecter ces ressources s'élèvent à 2.9M€ et sont en légère hausse par rapport à l'exercice 2022-2023.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 2.2M€ et augmentent de 522K€ (soit+31%).

Cette augmentation porte principalement sur la communication institutionnelle avec les 60 ans de la FFC.

Des frais ponctuels ont également été supportés notamment pour les travaux du siège ainsi que l'appui pour le recrutement.

Les charges de loyer ainsi que de maintenance de la base cardio sont en augmentation.

2.3. Compte emploi des ressources (CER)

Les ressources AGP collectées sur l'exercice représentent 14.7M€.

Elles ont servi à financer :

- 10.7M€ des missions sociales de la FFC
- 2.9M€ des frais de recherche de fonds (100% des frais encourus)
- 1.7M€ des frais de fonctionnement soit 77% des frais encourus

Le solde de ressources issues de la générosité du public non consommé au 30 juin 2024 s'élève à 13.9M€ et est en diminution de 1M€.

Pour rappel, une réserve pour projet associatif d'un montant de 3M€ a été constituée en amont de sa construction. Nous travaillons actuellement sur la planification des actions qui permettra de déterminer le budget nécessaire sur chaque année pour sa réalisation.

2.4. Bilan

2.4.1. Actif

Au 30 juin 2024, le total de l'actif est de 38.4 M€, en baisse de 5%.

L'actif immobilisé s'élève à 8.8M€ et est composé :

- Des biens reçus par legs et donations à hauteur de 6.7M€ ;
- Des avances de trésorerie pour 1.6M€ notamment auprès de la SCI Maison du Cœur
- Des immobilisations en cours sur les projets informatiques et réaménagement des locaux (382K€)

L'actif circulant s'élève à 29.7M€. Ce poste est également composé de :

- La trésorerie disponible pour 25.M€ en baisse de 1M€ ;
- Créances reçues par legs et donations à hauteur de 3.8M€ et en baisse de 2.6M€.

2.4.2. Passif

Au 30 juin 2024, le total des passifs est de 38.4 M€ et est principalement constitué des postes suivants :

- Des fonds associatifs à hauteur de 18.7M€ ;
- Des fonds dédiés et reportés pour 10.3M€ dont 567K€ de fonds dédiés sur legs et financements obtenus de tiers ;
- Des provisions pour risques et charges pour 635K€.
- Des dettes fournisseurs pour 2.M€ ;
- Des autres dettes pour 5.7M€ correspondant aux financements de la recherche octroyés et faisant l'objet d'un décaissement progressif selon un échéancier d'avancement des projets ainsi qu'aux participations au financement de la phase III non décaissé en fin d'exercice.

3. Comptes combinés

Au 30 juin 2024, la Fédération Française de Cardiologie compte 27 associations régionales.

Les comptes combinés de la Fédération reprennent les 27 associations régionales ainsi que la Fédération Nationale.

3.1. Bilan

Le total bilan combiné de la Fédération s'élève à 44.8M€.

L'actif combiné est principalement constitué de :

- D'immobilisations pour 9.2M€ dont 6.7M€ liées aux biens reçus par legs et donations destinés à être cédés ;
- De trésorerie pour 31.2 M€ y compris 14.2M€ de placements financiers ;
- Des créances par legs ou donations pour 3.8M€.

Le passif combiné est principalement constitué de :

- Des fonds propres pour 25M€
- Des fonds reportés et dédiés pour 10.5M€ ;
- Des dettes pour 8.5M€

3.2. Compte de résultat

Le résultat de l'exercice présente un déficit de 1.042M€.

Le résultat d'exploitation s'élève à -1.7M€ vs un excédent de 874K€ l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 16.3M€ et sont en baisse de 90K€.

En complément des baisses de ressources identifiées au niveau des comptes sociaux de la FFC, on constate en combiné les évolutions suivantes :

- Une augmentation des cotisations de 317K€ pour atteindre 1.9M€ qui traduit la poursuite de l'activité de recrutement d'adhérents au sein des clubs cœurs et santé ;
- Une augmentation des subventions et concours publics de 17K€.

Les charges d'exploitation de l'exercice sont en augmentation de 2.5M€, augmentation portée par le siège pour 2M€.

L'amélioration du résultat financier qui atteint 493K€ (soit +288K€) est expliquée par le siège de la FFC.

Le résultat exceptionnel de 257K€ est expliqué par les opérations du siège de la FFC.

3.3. Compte de résultat par origine et destination

L'origine de ses ressources

Sur l'exercice 2023-2024, les ressources issues de la générosité du public (AGP), c'est-à-dire les dons, legs, donations, produits de contrats d'assurance vie, cotisations sans contrepartie,

et du mécénat représentent 87 % du total des ressources. Elles sont en augmentation de 24% par rapport à l'exercice 2021-2022. Les autres ressources non issues de la générosité du public représentent 13% des ressources.

Les emplois de l'exercice

Les frais de missions sociales s'élèvent à 12.M€ et sont en augmentation de 17%.

Les frais de recherche de fonds s'élèvent à 3M€ et sont en augmentation de 8%.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 2.7M€ et sont en augmentation de 17%.

3.4. Compte emploi des ressources (CER)

Les ressources AGP collectées sur l'exercice représentent 14.4M€. Elles ont été complétées des ressources précédemment collectées et non consommées pour financer :

- 10.4M€ de missions sociales ;
- 3M€ de frais de recherche de fonds ;
- 2.2M€ de frais de fonctionnement.

Le solde de ressources issues de la générosité du public non consommé au 30 juin 2024 s'élève à 16.8M€.

3.5. Contributions volontaires en nature

L'année 2023-2024 est la première année d'utilisation du module de recensement des heures de bénévolat dans la base cardio.

132 clubs cœur et santés représentant 24 associations régionales ont au moins saisi une heure de bénévolat dans l'outil. Seulement une association régionale a fourni les éléments en dehors de ce module.

Les contributions volontaires en nature de l'exercice s'élèvent à 4.5M€ et sont majoritairement composés de bénévolat. Elles sont en progression de 0.5M€.

La contribution de nos bénévoles est une véritable ressource forte de la Fédération et nous tenons à remercier l'ensemble de nos bénévoles, fidèles et dévoués à notre cause pour leur présence. Nous remercions également nos salariés, membres actifs administrateurs.